

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL283

présenté par
M. Popelin, rapporteur

ARTICLE 8

À l'alinéa 3, supprimer les références :

« à L. 317-3-2, L. 317-4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification.